**APPRENTIS·ES AUXILIAIRES DE PUERICULTURE F/H**

**Qui sommes-nous ?**

Avec **8 000 agent·e·s départementaux** et près de **200 métiers**, le Département de la Seine-Saint-Denis est le **premier employeur public du territoire**. Nos missions couvrent des **domaines variés** tels que le social, la petite enfance, l’éducation, l’aménagement ou la culture et proposent ainsi de nombreuses opportunités de mobilité.

**Employeur responsable**, nous œuvrons à ce que **notre politique recrutement reflète la richesse et la diversité de notre territoire**. Ainsi, nous sommes fiers d’être la **première Collectivité à avoir été doublement labellisée** : Diversité et Egalité Femme / Homme.

# Présentation de la direction

La direction de l’enfance et de la famille est composée de trois services dont le service des crèches. Ce sont 55 crèches départementales réparties sur 22 communes. Les crèches départementales ont pour mission d’accueillir individuellement des enfants de moins de 3 ans, dans un cadre collectif sur des temps diversifiés selon les besoins des familles.

L’amplitude d’ouverture des crèches départementales : de 07h00 à 18h45, un roulement est organisé au sein de la crèche (ouverture, horaire intermédiaire, fermeture).

# Vos différentes missions

Sous la responsabilité du maître d’apprentissage et dans les conditions prévues par la réglementation relative à l’apprentissage, vous participerez aux missions suivantes :

* Accueillir l’enfant et sa famille. Impulser et entretenir une relation de confiance avec la famille, échanger, rassurer et procéder aux transmissions écrites et orales.
* Respecter l’enfant et répondre à ses besoins fondamentaux. Garantir sa sécurité physique et affective. Assurer les soins, les repas et les activités quotidiennes. Aider à la prise des médicaments dans le cadre du protocole établi. Favoriser l’autonomie et l’éveil culturel.
* Observer l’enfant individuellement et en groupe dans le but d’adapter et de personnaliser sa prise en charge au sein de la crèche.
* Participer à la dynamique d’équipe de la crèche notamment au travers de la participation à l’organisation du travail quotidien, à des réunions, à des projets et à des temps d’échange autour des enfants.

**Profil recherché**

Niveau d’études : Diplôme d’Etat d’Auxiliaire de puériculture

Compétences techniques :

* Savoir prendre en charge l’enfant, individuellement et en groupe,
* Savoir assurer sa sécurité physique et affective à chaque moment de la journée,
* Savoir réaliser les soins courants.

**Bon à savoir**

**Le contrat d’apprentissage du secteur public** est ouvert aux jeunes de 16 à 30 ans, sans limite d’âge pour les candidats reconnus travailleurs handicapés (RQTH).

Attention le contrat de professionnalisation ne peut être conclu avec un établissement du secteur public.

Composition du dossier de candidature : lettre de motivation, cv et justification d’inscription au centre de formation en apprentissage (CFA). Seuls les dossiers complets seront étudiés.